

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mille dix-sept
le vendredi 13 avril, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

le 7 avril 2018

Étaient présents : Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT,
Jacques GRANGEREAU, Nicolas GETE, Daniel BERTOCCHI, Annick
VACELET, Céline PICHON, Andgeline OZEREE, Gérard PIANET.

DATE D’AFFICHAGE

le 22 avril 2018

Étai(en)t excusé(e)(s) :

Était absent : Alexis MURA.

Est désigné Secrétaire de séance : Daniel BERTOCCHI.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Approbation du budget primitif
communal, pour l'exercice 2018.**

n° 2018 - 10

Le Maire propose, à l'Assemblée, son budget primitif 2018, en prenant en
compte l'affectation des résultats des exercices antérieurs et sans
augmentation du taux des taxes.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ce budget primitif
modifié suite à l'augmentation de 1 %, décidée par l'Assemblée et arrêté
comme suit :

DÉSIGNATION	DÉPENSES	RECETTES
- Budget principal		
- section de Fonctionnement	265 535 €	265 535 €
section d'Investissement	162 367 €	162 367 €

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture**

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'UNANIMITÉ,**

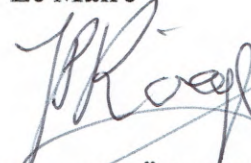
- APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 265 535 €

Dépenses et recettes d'investissement : 162 367 €

les an, mois et jour que dessus,

Le Maire


Jean-Pierre KOËGLER

